
Injustices foncières, contestations et mobilisations collectives dans les espaces ruraux de Sidi Bouzid (Tunisie) : aux racines de la « révolution » ?

Mathilde Fautras – Doctorante en géographie – Université Paris Ouest Nanterre –
Laboratoire Mosaïques-Lavue

Le 17 décembre 2010, lorsque Mohamed Bouazizi s'immole devant le siège du gouvernorat¹ de Sidi Bouzid, ses proches et d'autres habitants de la région engagent une mobilisation qui gagne d'autres espaces, et conduit quelques semaines plus tard au départ du président tunisien Z. Ben Ali. Avant de se diversifier largement, les slogans et revendications se focalisent sur l'accès à l'emploi, aux revenus, à une vie digne. Quasi aucune référence directe n'est faite à la région de Sidi Bouzid, ou à son activité principale, l'agriculture. Une lecture géographique incite pourtant à interroger l'importance du lieu et de ses spécificités dans les dynamiques sociales mises en place à partir de cette date à Sidi Bouzid et dans l'ensemble du pays.

Plusieurs travaux s'attachent à explorer et analyser les liens entre ce qui est appelé la « révolution » en Tunisie et les (r)évolutions dans les espaces ruraux, marqués par une importante transformation des structures agraires, des techniques de production et de l'organisation sociale (ELLOUMI 2013, SAÏDI 2013). Certains analysent les formes d'organisation des mobilisations socio-politiques ou les liens avec les questions alimentaires (GANA 2011 et 2012), d'autres étudient le processus de marginalisation des paysanneries aux différentes échelles (AYEB, 2013). Moins étudiée, la question foncière en milieu rural figure pourtant parmi les enjeux de justice et d'injustices spatiales, et on peut faire l'hypothèse qu'elle est sous-jacente aux mouvements de contestation du régime en Tunisie. Cet article cherche à montrer les liens qui existent entre les inégalités des droits sur la terre et les mobilisations qui ont mené au renversement du pouvoir central en janvier 2011. Dans le contexte de transformation des espaces ruraux, marqués par une individualisation de la propriété de la terre impliquant de nouvelles appropriations de l'espace, il s'agit de démontrer 1) en quoi le foncier reflète la dimension spatiale des

¹La Tunisie est divisée administrativement en gouvernorats, eux-mêmes divisés en délégations.

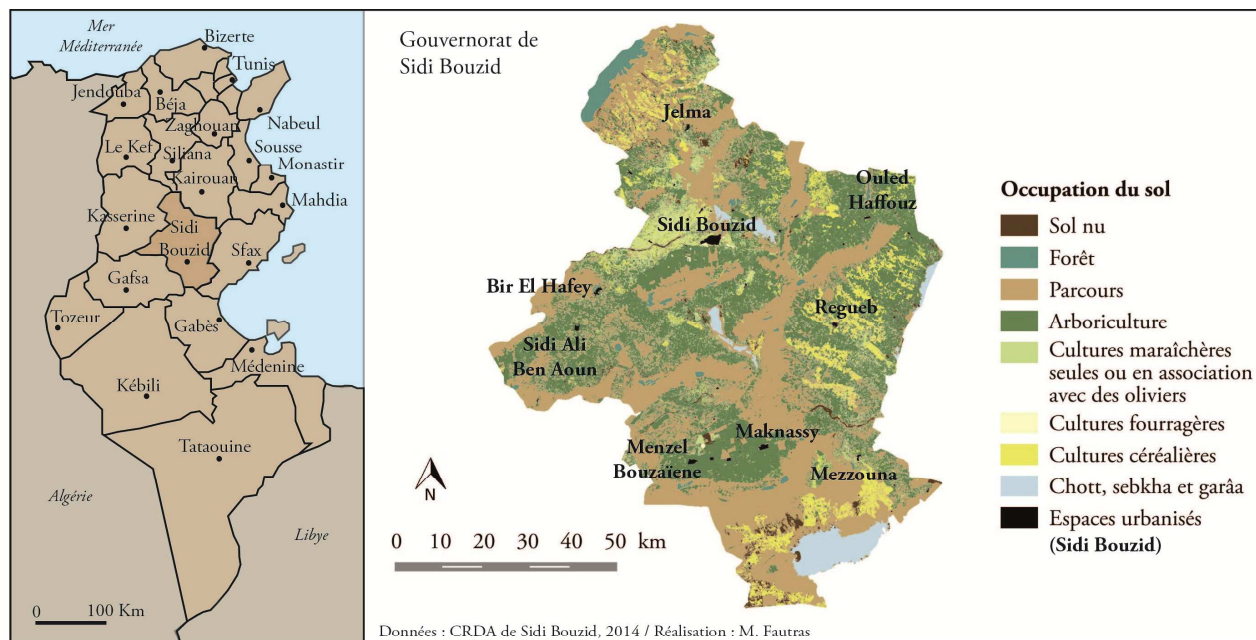
inégalités et injustices sociales, et 2) de quelle manière l'évolution des droits liés à la terre contribue à atténuer ou renforcer les injustices, voire à en créer de nouvelles.

Le cas de la région de Sidi Bouzid, située au centre de la Tunisie, permet de répondre à ces questionnements. Cet espace à dominante rurale, caractérisé par un habitat dispersé et une activité agricole occupant la majorité de la population, a été profondément transformé au cours du XX^e siècle par la division des terres dites collectives², forme d'appropriation auparavant prédominante dans la région. Plus récemment, le cadastre et l'essor d'un marché foncier là où les transmissions de terre se faisaient essentiellement par héritage ont impliqué de nouveaux protagonistes, contribuant à accentuer les disparités de structures foncières. Ces dernières années, malgré l'absence de liberté d'expression sous Ben Ali, ces inégalités d'accès à la terre ont été dénoncées au grand jour comme des injustices : ainsi en 2009-2010 dans la délégation de Regueb (sud-est du gouvernorat de Sidi Bouzid). Mon travail repose sur une série d'entretiens menés auprès d'individus à l'initiative de cette lutte pour la terre ou ayant participé à d'autres luttes liées au monde rural et agricole, d'agriculteurs qui ne se sont pas mobilisés mais qui ont connu des situations de dépossessions foncières, et auprès d'acteurs institutionnels, rencontrés en 2013 et 2014 dans le cadre de ma thèse. Il s'agira d'abord d'appréhender cette lutte locale à travers son articulation avec la généralisation des protestations dans le pays les mois suivants. Je resituerai ensuite cette dépossession dans le contexte général d'inégalités d'accès à la terre, pour expliquer les différences de perception des injustices. Enfin, il s'agira de comprendre au nom de quelle justice ces mouvements et contestations s'organisent, en recentrant la réflexion sur la place du rural et les droits de ses habitants.

Mots clefs : Injustices foncières, droits, mobilisations collectives, révolution, Tunisie

²Les terres collectives étaient détenues dans l'indivision par des groupes tribaux.

Carte 1 : Localisation et présentation de la zone d'étude (Réalisation : M. Fautras)



1 – Conflit foncier et « révolution »

La terre de Salah

L'histoire de Salah est à la fois fréquente dans la région de Regueb, et singulière. Résidant à Sidi Bouzid, ce préparateur en pharmacie contracte en 2002 un emprunt bancaire de 57 000 DT³ auprès de la Banque nationale agricole (BNA), afin d'acquérir une terre dans la délégation de Regueb, à 40 km de son domicile. Cette région est réputée pour ses terres fertiles, l'abondance d'une eau souterraine de qualité et des températures favorisant la production de fruits et légumes primeurs recherchés sur le marché international. Au début des années 2000, de nombreux habitants du gouvernorat investissent ainsi pour agrandir ou démarrer un projet agricole, au moyen de subventions, crédits bancaires et facilités découlant de l'application du plan d'ajustement structurel en 1986. Une épargne personnelle et un crédit d'investissement permettent à Salah d'installer un forage et des cultures irriguées sur son exploitation : tomates et melons d'abord, puis de jeunes oliviers en association avec le maraîchage. Après trois années, les appels à remboursements de la

³1 Dinar tunisien (DT) équivaut à 2.2 €.

banque commencent, mais en 2006 Salah a du retard pour l'échéance annuelle. Les oliviers ne sont pas encore en pleine production, et les récoltes maraîchères ne fournissent pas le revenu escompté : en plus des parasites qui dégradent les récoltes, les produits agricoles arrivent tous sur le marché à la même période faute d'infrastructures de stockage. Malgré ses revenus issus de la pharmacie, et sans doute aussi en lien avec des dépenses familiales, son endettement s'accroît.

Dès 2007, la BNA propose de racheter la terre de Salah, déposée en hypothèque pour 30 000 DT. Le prix est bien en deçà de la valeur réelle de la parcelle de 18 hectares, achetée pour 63 000 DT en 2002 mais valant davantage avec les infrastructures et cultures mises en place. Un homme d'affaires, originaire de la ville de Sfax située sur le littoral, propose également à Salah de racheter sa terre pour la somme de 75 000 DT. L'intéressé refuse les deux propositions ; la banque lance alors la procédure de contentieux et organise une vente aux enchères. Seul le candidat originaire de Sfax se présente. Le prix d'ouverture de l'enchère, fixé par un expert mandaté par la banque, est de 125 000 DT pour la superficie considérée. L'acheteur présent ajoute un dinar en guise d'enchère et remporte la vente. Cette démarche judiciaire est dénoncée par Salah comme une injustice, un complot entre la banque et l'acquéreur.

En 2009, Salah se lance dans une démarche de contestation de cette injustice. Il contacte des personnes ayant connu un déroulement similaire (vente aux enchères avec un seul acheteur, pièces faussées ou non mises à jour dans le dossier du contentieux, non-respect des délais d'information et de possibilité de contestation). Quatre acceptent de le suivre à Tunis en décembre 2009, pour présenter leur dossier au Président. L'entrevue avec le Premier ministre ne donne pas suite. Salah, accompagné de plusieurs hommes de sa famille, décide alors de tenter sa chance à l'Ambassade de Tunisie en Libye, profitant d'un sommet entre les dirigeants de plusieurs pays arabes en janvier 2010, auquel participe Ben Ali. Ils parviennent à exposer leur problème mais on les renvoie vers l'administration à Tunis. A son retour à Sidi Bouzid, Salah est confronté à des interrogatoires policiers successifs sur les raisons de son déplacement à Tripoli et sur sa position vis-à-vis du régime. Il menace d'occuper sa terre désormais exploitée par les employés du nouveau propriétaire si son affaire n'est pas réglée, ce qu'il finit par concrétiser en juin 2010 : accompagné de plusieurs membres de sa famille, il chasse les ouvriers présents, s'installe et reprend le travail sur la terre qu'il continue de considérer comme sienne.

Cette mobilisation collective est relayée sur les réseaux sociaux et dans quelques médias (France 24, le quotidien en langue arabe *El Shourouq*) grâce à des militants syndiqués et journalistes impliqués dans le mouvement, dont certains ont participé à l'organisation de rassemblements devant le siège du gouvernorat à Sidi Bouzid, à partir du 15 juillet 2010. Leur présence semble davantage relever des réseaux affinitaires ; on ne peut donc pas dire que cette mobilisation a été encadrée ni menée par un syndicat ou un mouvement politique, mais elle a été soutenue, notamment par une association de défense des droits de l'homme. D'une certaine façon, cette mobilisation a été fructueuse : le nouveau propriétaire finit par proposer à Salah et à Malek⁴ – un des quatre venus à Tunis et dont les 20 hectares, voisins de la terre de Salah, avaient été achetés aux enchères par la même personne – de lui racheter les parcelles respectivement pour 155 et 153 000 DT (plus cher que le prix de départ, en lien avec les infrastructures installées et la hausse des prix fonciers). La signature du contrat était prévue pour le 20 décembre 2010.

Dépossession foncière et imbrication des injustices

Mais trois jours auparavant, le 17 décembre 2010, Mohamed Bouazizi s'immole à Sidi Bouzid. Ce dernier n'est autre que le fils de la sœur de Salah. Très rapidement, les mêmes personnes qui avaient occupé la terre à Regueb se rassemblent, avec d'autres, de plus en plus nombreux les jours passant, devant le siège du gouvernorat pour exprimer leur colère et protester contre les injustices socio-économiques qui touchent les habitants et en particulier les jeunes de la région. Mohamed avait travaillé la terre avec son oncle avant qu'elle ne soit saisie. A Sidi Bouzid, les protestations et slogans criés les jours et les semaines qui suivent l'immolation ne font aucune allusion à cette injustice foncière pourtant dénoncée encore quelques jours auparavant. Néanmoins, certaines personnes font clairement le lien entre les deux mobilisations, comme Jalel, un parent de Salah :

« Cette terre faisait vivre toute une famille, elle était source de vie, et Mohamed a beaucoup travaillé ici, sur ces terres. On le voit d'ailleurs sur les photos de juin et juillet [2010]. Quand le sfaxien s'est emparé de la terre, [Mohamed] s'est trouvé obligé d'acheter des fruits au supermarché et de les vendre avec une charrette. Donc c'était la cause indirecte, disons, pour se brûler. Les agents de police lui ont demandé de ne pas vendre [dans la rue à Sidi Bouzid] car cela touchait à la forme de la médina etc. Et lui était révolté, vraiment révolté, parce que l'une l'a giflé peut-être, elle

⁴Ce nom et les suivants ont été changés.

l'a humiliée, une femme en plus... [À Salah :] Comment s'appelle-t-elle ? [ils cherchent un moment]. Un[e] certain[e] Hamdi, c'est ça. Certains disent qu'elle l'a giflé, d'autres non. De toute façon, elle l'a humilié, par tous les moyens. Il y a beaucoup de versions, mais la chose sur laquelle on doit insister c'est qu'elle l'a humilié. Donc il était humilié, il a été au [siège du] gouvernorat, on l'a refusé, il était complètement énervé, et il s'est brûlé. De toute façon, pourquoi il s'est brûlé : parce que cette terre était enlevée. C'est tout un lien. Je voudrais que vous compreniez ce lien. »

Jalel, lors d'une discussion avec lui et Salah, septembre 2013

Reconstruction après les événements, ou réelle convergence des luttes ? Pour comprendre ce conflit foncier et la façon dont il a pu s'articuler avec le processus révolutionnaire en Tunisie, il importe de revenir sur sa genèse en dissociant les causes (pour quoi ?) des responsabilités (pourquoi, comment ?) (CALAS 2011). Au-delà de la dépossession foncière, la question du chômage des jeunes ressort nettement de ce récit : dans cette région où l'agriculture demeure l'activité principale, ceux-ci se détournent de ce secteur, par choix ou de manière contrainte, comme cela semble être le cas pour Mohamed. Jalel dénonce une double injustice pour ce dernier : d'abord une injustice foncière conduisant à la dépossession d'une source de revenus pour plusieurs familles, puis une injustice dans l'interdiction de vendre des fruits sur la voie publique. Il raconte comment Mohamed, spolié de son travail agricole, s'est vu également exclu du commerce, alors même qu'il s'était démené pour trouver une nouvelle source de revenu. N'ayant pas d'autorisation pour son nouveau travail, étant également associé à la lutte menée par son oncle (il avait participé au rassemblement devant le gouvernorat de Sidi Bouzid), il s'est trouvé marginalisé économiquement et politiquement. Ces inégalités d'accès à la parole politique et à l'emploi dans les zones intérieures du pays entretiennent chez les habitants un sentiment d'injustice, avivé par la crise qu'a connue l'ensemble du secteur informel en Tunisie. Alors que celui-ci s'est fortement développé depuis plusieurs décennies pour pallier les insuffisances des secteurs d'activité formels, il a été entravé par différentes mesures politiques, en particulier la restriction de la circulation des marchandises en 2009 et des échanges avec la Libye en 2010. Ces mesures ont touché de plein fouet une grande partie des ruraux de l'intérieur du pays, pour qui le commerce informel (MEDDEB 2012) constitue un moyen de diversifier et d'assurer les revenus familiaux là où la terre ne suffit plus.

L'injustice dans l'accès à l'emploi s'additionne ainsi à celle dans l'accès à la terre et dans la

capacité de la conserver. L'histoire de Salah, qui peut être perçue comme un fait divers parmi d'autres, pose la question du lien entre la dépossession de la parcelle, les entraves au commerce de fruits, le suicide de Mohamed, et le départ de Ben Ali. La mobilisation pour la première s'est rapidement reconstituée après l'immolation, en s'appuyant sur les relations de parenté élargies et les réseaux de solidarité existant dans la ville de Sidi Bouzid, entre les habitants des quartiers aux conditions de vie précaires. Le mouvement a été rejoint par des syndicalistes, juristes, avocats et figures locales de l'opposition (que Salah connaissait en partie et sur qui il savait pouvoir compter pour sa défense dès la mobilisation à Regueb), et s'est peu à peu amplifié. Il s'est ensuite déplacé vers les quartiers périphériques de la ville, dont une part importante des habitants provient des espaces ruraux environnants, avant de gagner d'autres localités du gouvernorat puis d'autres régions en Tunisie.

Ainsi, sans sous-estimer l'impact de cette lutte, dire que la dépossession de Salah est seule à l'origine du processus révolutionnaire constitue un raccourci trompeur : cela éluderait le rôle des syndicats et forces d'opposition dans l'organisation des résistances, qui ont contribué à donner de l'ampleur au mouvement en mobilisant des réseaux déjà constitués et en étendant les actions à d'autres régions du pays (HMED 2012). Cela reviendrait également à passer sous silence les inégalités socio-économiques urbaines, la perte locale d'influence du RCD⁵ (BEN JELLOUL 2014), et toutes les résistances et contestations antérieures qui ont eu lieu dans le pays – en particulier en 2008 dans le bassin minier de Gafsa (ALLAL 2010) et en 2010 à Ben Guerdane, à la frontière libyenne. Outre l'enchaînement des actions qui ont suivi la saisie de la terre de Salah, cette histoire locale permet de questionner de manière plus approfondie le contexte des espaces ruraux du centre de la Tunisie, et les éléments favorables à la remise en cause des inégalités et des formes de domination établies.

2 – Des injustices spatialisées : resituer les dépossession foncières

Quand l'injustice des uns paraît juste aux autres

En questionnant la façon dont la contestation organisée par Salah est perçue par les

⁵RCD : Rassemblement Constitutionnel Démocratique, parti de l'ex-président Ben Ali, qui avait constitué un réseau de cellules locales particulièrement dense à Sidi Bouzid.

habitants de la région de Regueb, on peut mesurer la dimension subjective et spatialisée de l'injustice : ce qui paraît juste aux uns peut sembler tout à fait injuste à d'autres. Certains articles de presse mis en ligne sur Internet ont fait l'objet de commentaires éclairants à ce propos, dans la mesure où ils reflètent les discours tenus par certains agriculteurs de Regueb. Plusieurs commentaires postés par des habitants de cette délégation⁶, à la suite d'un article de France 24 relatant la marche de protestation du 15 juillet 2010 organisée par Salah, indiquent que la perception de la dépossession de ce dernier ne fait pas l'unanimité :

« Je suis de Regueb de pères [sic] en fils depuis que cette localité existe. Je me reconnais pas du tout dans ce qui se passe pour ceux qui se réclament] agriculteurs de Regueb. Je n'[en] reconnais aucun dans [c]es photos publiées. D'où viennent-t-ils ? Tous ceux qui ont entendu parler de ce problème reconnaissent que les manifestants sont des spéculateurs fonciers qui viennent de tout horizon pour [faire] fortune sur nos dos. Comment [se s]ont-ils procuré nos terres ? De quelle droit réclament-ils] des fonds et des biens procurés en profitant des moments de faiblesse, de pauvreté de nos paysans établis dans leurs terres depuis 2 ou 3 siècles ? Dieu fait-il justice? »

Site internet de France 24, 2010

Salah et les trois autres qui l'ont suivi à Tunis en décembre 2009 ont pour la plupart un emploi principal hors agriculture (secteur de la santé notamment) et/ou ne sont pas originaires de Regueb, même s'ils viennent de délégations proches (Sidi Bouzid ouest, Ouled Haffouz) qui font partie du gouvernorat. Le discours qui émane du commentaire ci-dessus révèle différentes perceptions de la légitimité : celui qui se considère comme victime d'une dépossession foncière est perçu par d'autres comme ayant dépossédé une famille en achetant sa parcelle à Regueb, la plaçant peut-être dans une situation plus difficile que la sienne, alors qu'il n'y a pas hérité de terre et qu'il dispose déjà d'un salaire. Cette distinction selon la source principale de revenus et la région d'origine dépasse le cas de Salah. Elle est récurrente dans le discours de nombreux habitants de la région, dont l'organisation socio-spatiale est héritée des appartenances aux groupes tribaux installés depuis plusieurs siècles. L'espace rural est structuré par des *douar*, regroupements de l'habitat selon une logique familiale et de parenté. Une grande part des localités porte le nom d'un groupe faisant référence à un ancêtre commun, et même si cette appartenance

⁶C'est ce qu'indiquent les informations disponibles en ligne, toutefois le support fait qu'il est impossible de vérifier l'identité des personnes ayant posté ces commentaires, et il ne faut pas exclure que ces derniers peuvent avoir été écrits dans un objectif autre que celui qui transparait.

ethnique n'est plus aussi prégnante depuis la sédentarisation des semi-nomades, elle persiste au quotidien dans des formes renouvelées.

Ainsi, le nom de famille peut dans plusieurs cas renseigner sur l'origine spatiale des intéressés, et il est fréquent d'entendre de nouveaux propriétaires être qualifiés d'« étrangers » par des locaux, même s'ils sont tunisiens. A Regueb, dans les discours de petits exploitants agricoles, les appellations « sahli » (du Sahel, région côtière autour de la ville de Sousse) et « sfaxi » (de Sfax), connotées négativement, renforcent l'opposition binaire entre « local » et « étranger ». Il arrive aussi que ces propriétaires soient qualifiés de « colons » (*moustawten*, *موستوطن*), un terme chargé politiquement, qui désigne un individu s'appropriant le pays d'un autre, faisant référence à la colonisation française et à l'occupation israélienne en Palestine. Cependant, cette opposition local/étranger se décline de manière graduée : le sfaxien apparaît plus étranger que le bouzidien, lui-même pouvant être considéré comme étranger à Regueb. En termes de critères d'attachement à la terre, si une occupation peut découler d'une acquisition injuste, il reste difficile de tenir compte de l'autochtonie des occupants du fait des migrations antérieures (KOLERS 2010). A Regueb, le fait que certains grands propriétaires originaires du gouvernorat soient parfois qualifiés d'« étrangers », ou à l'inverse que d'autres, extérieurs à la région, ne soient pas rejetés, indique que la distance et la provenance géographiques ne sont pas les seules à entrer en compte dans la définition du terme.

A ma question sur le paradoxe d'appeler « étranger » un Tunisien, un petit agriculteur répond : « ils [les grands propriétaires] sont étrangers à nos souffrances, ils s'en foutent de nous », faisant ainsi référence aux inégalités socio-économiques entre producteurs. La pluriactivité des petits agriculteurs constitue le plus souvent un moyen de diversifier des revenus que l'agriculture ne suffit pas à assurer, alors que pour les grands propriétaires il s'agit davantage de réinvestir un capital qui sera mieux rentabilisé dans la terre qu'à la banque. L'étranger semble défini selon la place des revenus issus de l'agriculture pour le ménage et selon son appartenance professionnelle. Le terme *fellah* (paysan), qui caractérise une personne qui travaille physiquement la terre, est réinvesti par les agriculteurs pour se qualifier eux-mêmes, par opposition aux « investisseurs » (*moustathmar*, *مستثمر*) associés à la dimension financière de l'exploitation. Les détenteurs de grands terrains qui en délèguent la gestion parlent plutôt de leur « exploitation » ou « projet » sans même parfois se définir comme agriculteur. Ils s'estiment néanmoins

légitimes propriétaires dans la mesure où ils ont acquis les parcelles selon la loi du marché et qu'ils se considèrent plus motivés que les hommes attablés dans les cafés, perçus comme fainéants et responsables des difficultés à recruter la main d'œuvre. Pour les fils d'agriculteurs, ce sont au contraire les salaires qui ne sont pas suffisants, d'autant que le chiffre d'affaires dégagé par la plupart des grandes exploitations recourant au salariat est élevé. Par ailleurs, la définition de l'étranger dépend du degré d'investissement dans la région. Un grand exploitant qui contribue au développement des infrastructures locales sera perçu comme un propriétaire légitime, même s'il provient d'une autre région. Il est question de la préservation de la territorialité liant un groupe social à « son » territoire, ce que KOLERS (*ibid.*) appelle *plénitude* et qui renvoie à la valeur sociale et identitaire d'un territoire. Ainsi, pour la plupart des habitants, quelqu'un d'extérieur à la région qui contribue à préserver et enrichir le territoire ne sera pas forcément rejeté. On voit combien la notion d'injustice peut dépendre du point de vue, de l'arrière-plan idéologique mobilisé, et comment la légitimité revendiquée pour la possession d'une terre recoupe les intérêts en jeu et les stratégies de gestion du foncier (PAUPERT 2010).

Evolution des structures foncières et différenciation de l'accès à la terre agricole

La complexité de cette situation individuelle conduit à se demander dans quelle mesure elle traduit des tendances plus générales, et si elle est significative des dynamiques d'accès à la terre dans la région (ABAAB 2006, ELLOUMI ET KAHOU LI 2013). La difficulté à obtenir un entretien approfondi et des statistiques auprès de la BNA au sujet des crédits agricoles, et les discussions avec diverses personnes ayant acheté ou vendu une terre à Regueb laissent entendre que les procédures abusives autour du foncier ne sont pas si isolées qu'il y paraît. On peut faire l'hypothèse de stratégies clientélistes de la part d'une partie du personnel des institutions de financement, garanties par la complaisance des instances judiciaires et articulées à une politique nationale d'encouragement aux emprunts bancaires. Il est difficile de donner des chiffres précis mais on peut affirmer que plusieurs agriculteurs ont connu une situation similaire à celle de Salah, sans pour autant se mobiliser comme il l'a fait : par choix, ou parce que, au vu du contexte sécuritaire et de répression systématique qui existait sous Ben Ali, ils ont été réduits au silence, ne parvenant pas à mobiliser les réseaux affinitaires nécessaires pour dépasser la peur d'une contestation publique.

Au-delà des procédures abusives, le conflit foncier présenté ici est ancré dans un contexte

d'inégalités foncières croissantes. Au cours du XX^e siècle, la sédentarisation, la division et le cadastre des terres collectives, la mise en culture de la steppe et l'extension de l'irrigation ont conduit à une évolution sociale et financière de la valeur de la terre. Avant la colonisation française, les conflits pour la possession de cette dernière étaient rares, ils portaient davantage sur le cheptel. Avec l'intégration des exploitations familiales dans le système de production capitaliste, la terre a remplacé le troupeau comme principal facteur de production (ATTIA 1977), et a vu son prix augmenter très fortement dans certaines localités. La terre est donc au cœur d'enjeux économiques ; elle est devenue une importante variable d'ajustement financière pour les familles ayant de faibles revenus, et le support privilégié d'investissements pour ceux qui souhaitent faire fructifier leur capital. Alors qu'auparavant la terre se transmettait essentiellement par héritage, on assiste à la fin des années 1990 à l'essor du marché foncier, impliquant de plus en plus d'acquéreurs issus d'autres gouvernorats. La hausse des prix des intrants, la difficulté à recruter la main d'œuvre, le manque d'infrastructures de stockage et de conditionnement, l'absence de régulation publique du marché des produits agricoles et les besoins financiers urgents (accident, maladie) expliquent que plusieurs agriculteurs aient été contraints de vendre tout ou partie de leur exploitation. Pour d'autres, la vente d'une parcelle permet d'intensifier le reste de l'exploitation, d'investir pour la famille ou dans un autre secteur d'activité. Ces lots sont rachetés par des proches ou des acquéreurs capables de mobiliser des capitaux importants et d'autres réseaux de commercialisation (transformation, export). Les évolutions récentes soulignent deux tendances contraires : l'une de concentration et l'autre d'émiettement (Tableau 1). Là où de nombreux locaux voient leurs parcelles s'amoinrir au fil des générations d'héritiers, de nouveaux propriétaires parviennent à constituer des domaines allant parfois jusqu'à plus de 100 hectares – de très grandes propriétés dans cette région où la plupart d'entre elles font moins de 5 hectares.

Tableau 1 : Évolution des inégalités foncières dans le gouvernorat de Sidi Bouzid

Taille de l'exploitation (ha)	1977 - 1980		2004 - 2005	
	Part des exploitations (%)	Part des superficies (%)	Part des exploitations (%)	Part des superficies (%)
< 5	12	1,9	40,6	7,6
5 à 10	17,5	6,1	23,6	13,1
10 à 20	37	27	19,5	21,4
20 à 50	26	38	13,3	30,9

> 50	7,5	27	3	27
------	-----	----	---	----

D'après ABAAB (1999) et CRDA DE SIDI BOUZID (2007)

Au-delà des inégalités foncières, ce sont davantage les inégalités socio-économiques qui nourrissent les sentiments d'injustices à Regueb, délégation la plus touchée par cette évolution du marché de la terre à Sidi Bouzid. Le fait qu'une part non négligeable des terrains ait été acquise à travers les prêts fonciers proposés par l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA) attise les rancœurs. Entre 1995 et 2013 à Regueb, 225 prêts ont été contractés, chacun concernant 10 à 20 ha (soit entre 2,9 et 5,8 % des terres arables de la délégation). Ces prêts, en théorie réservés à des individus sans emploi ayant une formation agricole, ont en partie bénéficié à des hommes d'affaires recourant à des prête-noms. Bien que les superficies concernées demeurent relativement restreintes, elles s'additionnent à toutes les transactions réalisées par des individus ayant déjà un revenu principal hors agriculture. Ces transactions sont en outre souvent fondées sur des emprunts bancaires aux montants élevés, alors même que la plupart des petits et moyens propriétaires reste à l'écart de ces soutiens financiers – les banques demandant d'importantes garanties foncières et privilégiant les clients solvables. Dans la mesure où entre 2000 et 2005, la délégation de Regueb a rassemblé la plus grande part des investissements agricoles nationaux à travers l'APIA, il convient d'étudier plus en détails comment les politiques publiques induisent dans cette région des inégalités et des injustices spatiales. En plus de spatialiser les injustices, l'enjeu est aussi de comprendre qui a droit à la terre, et par extension qui a droit à cet espace rural, et qui en est exclu.

3 – Droit *au* rural ou droit *du* rural ? Exclusions et révolutions

Droits et identités au sein de l'espace rural

Hormis la lutte de Salah, plusieurs éléments montrent que le débat sur la légitimité de l'accès à la terre a nourri les résistances locales. A Regueb, un montage vidéo réalisé par un jeune retrace le déroulement chronologique de la première émeute suivant l'immolation

(« Regueb 24 décembre 2010. Solidarité avec Sidi Bouzid⁷»). La séquence d'ouverture du film, qui coïncide avec les témoignages recueillis par ailleurs, montre que le rassemblement a lieu devant la BNA, où un feu est allumé avant que le groupe ne se dirige vers le poste de police (VEZIEN SAINT-ARAILLE, 2014). Le distributeur automatique sera brûlé le lendemain. Au-delà de la tentation de récupérer l'argent, il apparaît que c'est la banque qui est l'objet des premières contestations, symbole de l'accès à la terre, des saisies controversées et des logiques clientélistes, mais aussi du système inéquitable d'investissement et de subventions agricoles.

A ce moment, nombreux sont ceux à Regueb qui n'avaient pas entendu parler de la mobilisation de Salah en 2010 – signe de l'efficacité du système de contrôle social. De plus, jusqu'à aujourd'hui et dans les différentes délégations de Sidi Bouzid, une grande part de ceux qui connaissent cette lutte n'est pas au courant du lien familial entre Mohamed Bouazizi et Salah. En recoupant avec les discours actuels des agriculteurs, cela confirme que le mouvement de protestation qui s'est généralisé à la fin de l'année 2010 ne s'est pas construit par rapport à la terre de Salah, ni seulement contre les inégalités foncières, mais de manière plus générale en réaction aux conditions d'accès à la terre agricole et aux possibilités de la faire fructifier. Les enjeux fonciers ne concernent d'ailleurs pas uniquement les terres privées individuelles. On peut le lire dans certains slogans peints sur les murs de Maknassy, une délégation au sud du gouvernorat de Sidi Bouzid (Photos 1 et 2) : les auteurs – des habitants de la localité d'Ennasr – réclament un changement de la situation foncière (mise à jour des titres fonciers, modification de la vocation des terres).

Ces revendications, certes localisées, renvoient à des litiges sur des terres dont la propriété ou l'exploitation sont restées floues depuis plusieurs décennies : elles évoquent d'une part des terres attribuées en 1974 à des militants engagés contre les autorités coloniales avant l'indépendance, dont le titre foncier n'a pas été obtenu par les bénéficiaires – faute d'information, par manque d'intérêt ou simplement par confiance en la parole du président Bourguiba – et qui demeure officiellement au nom de l'Etat. D'autre part, ces slogans font référence à deux projets avortés sur une parcelle (photo 1) dont les auteurs réclament la reprise (projet bilatéral de plantations d'amandiers et usine de

⁷Certains disent que le rassemblement s'est fait en réponse à une provocation de manifestants de Sidi Bouzid leur reprochant de ne pas prendre part au mouvement, alors même que d'autres régions le faisaient déjà (Maknassy, Menzel Bouzaïene).

transformation ; projet privé d'usine automobile profitant du chemin de fer à proximité).

Photo 1 : Ennasr, Maknassy (Fautras, 2013) : Slogans : « *Soyez les bienvenus dans la zone industrielle* », « *On demande la régularisation de la situation des terres et leur réaffectation de l'agriculture vers l'industrie* »

Note : La vocation des terres agricoles domaniales qu'on voit à l'arrière-plan n'a pas été modifiée officiellement.



Photo 2 : Ennasr, Maknassy (Fautras, 2013)

« Régularisation de la situation des terres agricoles + accélération du changement de leur vocation de l'agriculture vers l'industrie = une décision politique audacieuse et sage »



Ailleurs à Maknassy, certains membres des coopératives agricoles créées dans les années 1960 avaient signé des contrats avec les institutions foncières pour devenir propriétaires des terrains après plusieurs années d'exploitation. Mais l'arrêt brutal de la politique socialisante à la fin des années 1960 a entraîné l'annulation de la vente de ces terrains. L'occupation de ces terres par les familles concernées, pour revendiquer leur propriété à plusieurs reprises (en 1988 et 2004 à Maknassy, et dans d'autres régions du pays), a entraîné la promulgation d'un décret en octobre 2011 pour régulariser ces situations. La liste des litiges fonciers pourrait être allongée : contestation de la légitimité de locataires de terres domaniales, ou occupations de ces terrains – considérées comme illégales par les autorités mais légitimes par les manifestants ; remise en question des pratiques

clientélistes de certains conseils de gestion chargés de la division des terres collectives restantes, ou conflits sur l'attribution de parcelles qui bloquent la procédure et qui ont conduit à Kébili et Gafsa à des affrontements parfois fatals.

Ces conflits témoignent de l'enjeu autour des terres à Sidi Bouzid et plus généralement dans le centre et le sud du pays. Ils relèvent tout autant de l'évolution des rapports de force locaux, des relations entre la population et les institutions régionales, et des politiques nationales qui ont en partie contribué à accentuer les inégalités et exacerber les tensions – en favorisant certains groupes sociaux et certaines régions par rapport à d'autres (comme la priorité donnée au cadastre des zones à fort potentiel économique), ou en laissant en suspens le sort de régions où les conflits ont pris une dimension tribale. En même temps, les slogans évoqués ci-dessus montrent que le droit à la terre n'est pas revendiqué pour soi uniquement, mais qu'il est sous-tendu par d'autres demandes faisant référence à l'ensemble des droits au sein du rural. En effet, on peut penser que la demande de réalisation d'une zone industrielle vient aussi de résidents des petites villes de la zone, réclamant un emploi hors agriculture dans la mesure où ce secteur, tel qu'il est organisé actuellement, ne répond pas aux besoins de tous. Plus qu'un droit à un espace industrialisé ou urbanisé, il faut sans doute y voir une demande de reconsidérer les droits au sein des espaces ruraux : droit à l'emploi, voire droit d'exercer dans un autre domaine que l'agriculture. Les slogans scandés à Regueb quelques jours après l'immolation de Bouazizi, notamment « les terres sont vendues et les citoyens sont affamés », rappellent que la terre demeure un actif économique. Le droit revendiqué est celui de pouvoir en dégager des revenus suffisants, du moins de ne pas être lésé par rapport à des producteurs dont les revenus sont essentiellement non agricoles.

Ce qui est contesté par de nombreux agriculteurs, c'est la tendance à la fermeture (ANDRE-LAMAT ET MELLAC 2011, GAGNOL ET AFANE 2010), à la distinction de deux espaces ruraux, l'un espace de dépossession, l'autre espace d'accumulation. On peut se demander dans quelle mesure le fait que Salah Bouazizi soit rejoint dans sa lutte essentiellement par des personnes non originaires de Regueb (les trois qui l'ont suivi à Tunis) est significatif des réseaux de sociabilité des investisseurs venant d'ailleurs. Cette tendance à la confrontation entre deux espaces n'exclut pas des interdépendances, notamment à travers la main d'œuvre souvent issue du premier et qui travaille dans le second. Mais elle conduit à une transformation de l'espace rural existant, à travers un processus de prolétarianisation et avec,

parfois, la disparition de la dimension familiale des douars au fil des rachats de terre et des maisons réinvesties par les ouvriers des nouvelles propriétés. C'est alors le droit d'habiter qui est remis en cause, car la terre n'est pas qu'un support du logement ni un actif économique, c'est aussi une part de l'identité. Pour beaucoup, la terre constitue un patrimoine familial et l'histoire des ancêtres ; elle participe du sentiment d'appartenance, de la dignité et de l'honneur. C'est d'ailleurs au nom de cet honneur que Salah affirme s'être insurgé contre la saisie de sa terre – ce qui confirme combien les clivages entre locaux et étrangers sont brouillés. Dans cette région, comme dans d'autres historiquement caractérisées par une organisation tribale (JAMOUS 1981), beaucoup d'habitants considèrent que sans bien foncier, un homme n'est pas un homme digne. En plus des facteurs économiques et politiques, les conflits fonciers dans le centre de la Tunisie sont ainsi déterminés par la valeur sociale et identitaire de la terre. Être exclu de l'espace où ont vécu ses ancêtres, c'est se voir retirer le droit d'exister pleinement. Pour reprendre une expression développée par LE BLANC (2009), c'est devenir invisible socialement.

Pour autant, on ne peut pas dire que tous les habitants partagent cette valeur symbolique de la terre. Du moins, celle-ci n'est pas forcément prédominante et s'efface parfois au profit d'une valeur marchande et financiarisée, ce qui explique aussi que les transactions foncières hors héritage aient augmenté fortement en quelques années. Sans être exclusives, ces valeurs et les appartenances multiples (tribales, de classe, d'âge, de secteur d'activité, de lieu de résidence) sont mobilisées en alternance selon le contexte et les intérêts en jeu. C'est ce qui explique qu'un petit agriculteur tenant un discours négatif envers les « étrangers » qui ont acheté des terres à Regueb peut néanmoins travailler comme gérant d'exploitation ou comme ouvrier chez l'un d'entre eux. De la même manière, alors que la législation de l'accès à l'eau est théoriquement la même pour tous, un agent administratif originaire de Regueb peut reprocher à un investisseur venant d'une autre région : « Vous avez trois forages, et vous n'êtes même pas du coin ! ». Au-delà de l'équité entre producteurs défendue habituellement, le sentiment qu'on pourrait être plus indulgent avec les locaux prend le dessus, ramenant ainsi la justice à une question identitaire. La légitimité de l'accès à la terre et aux ressources associées s'inscrit donc dans diverses logiques (identitaire, sociale, politique, économique) qui sont à la fois incluantes et excluantes pour permettre d'affirmer les droits d'un groupe face à un autre (PAUPERT *op. cit.*). Les insécurités et inégalités d'accès à la terre ne sont pas tant liées à la rareté du

foncier, elles se définissent davantage dans les relations entre acteurs, dans les luttes politiques et les processus d'inclusion et exclusion qui s'expriment à différentes échelles (COTE 2011).

Les droits *de* l'espace rural à l'épreuve d'injustices spatiales emboîtées à différentes échelles

La lecture des conflits fonciers en termes d'intégration territoriale et d'exclusion peut être poursuivie à une autre échelle en considérant l'espace et les populations rurales dans leur ensemble – bien qu'hétérogènes – vis-à-vis des espaces urbains. Parmi les personnes qui se sont mobilisées dans les différentes délégations de Sidi Bouzid, une grande partie est constituée de fils d'agriculteurs n'ayant pas d'activité professionnelle à temps plein. Si les premiers jours qui suivent le 17 décembre 2010, les rassemblements s'organisent en solidarité avec les manifestants de la ville de Sidi Bouzid, puis pour dénoncer les violences policières, les revendications se focalisent rapidement sur deux enjeux : l'emploi et la corruption. Sous le système Ben Ali, cette dernière s'est répandue jusqu'à atteindre tous les échelons et domaines de la société, excluant les plus pauvres et les moins insérés dans les réseaux clientélistes. En plus de la corruption, de la faible diversification des activités et des nombreuses difficultés du secteur agricole, l'évolution des modes de vie détourne souvent les jeunes de la reprise de l'exploitation familiale. Pour certains, rester sur la terre des pères est important mais ne suffit pas à s'assurer une place sociale et économique. La justice n'est pas seulement liée à l'accès à la terre, elle repose aussi, comme en ville, sur le droit à la consommation (acheter une voiture, construire une maison), le droit aux études, à la santé, au statut social (notamment se marier).

A échelle nationale, l'insertion économique de Sidi Bouzid à travers le secteur agricole n'a pas empêché des exclusions locales. Les productions de primeurs à Regueb concurrencent les régions du nord dont l'importance de la production maraîchère est plus ancienne, mais elles ne concernent pas tous les agriculteurs : certains sont contraints de quitter l'activité agricole, de manière définitive ou temporaire, sans pour autant quitter nécessairement l'espace rural. La place du gouvernorat et de ses habitants, ruraux pour 75% d'entre eux, demeure empreinte du clivage entre la Tunisie littorale et la Tunisie de l'intérieur (DAOUD 2011) et d'un régionalisme qui est perceptible à plusieurs niveaux : de « l'accent paysan » moqué dans les villes du nord, aux discriminations à l'emploi, en passant par le taux de

chômage élevé qui persiste dans ces mêmes gouvernorats (15% à Sidi Bouzid en 2010, un chiffre en hausse ces dernières années, et 40% des jeunes). Des chiffres parfois interprétés comme une façon de garantir un réservoir de main d'œuvre bon marché pour les villes du littoral. Les investissements et interventions publics pour ces régions semblent demeurer sporadiques et partiels. La manière dont a été résolu le conflit foncier des quatre personnes ayant porté leur affaire à Tunis en 2009, en ne réglant le contentieux que pour deux (Salah et son voisin à Regueb), est significative de la gestion ponctuelle d'une profonde crise du système agricole : face à l'occupation des terres et la renommée du nom Bouazizi, le nouveau propriétaire, la banque et les autorités politiques ont préféré trouver un arrangement à l'amiable pour éviter de nouvelles manifestations.

D'autre part, la mise à l'écart des populations rurales de Sidi Bouzid est visible sur la scène médiatique. Depuis 2010, les principales chaînes de télévision et journaux relaient essentiellement les mobilisations et confrontations relatives à l'espace urbain, omettant souvent d'évoquer les nombreux ruraux qui y participent : on parle des villes côtières, moins de celles de l'intérieur ; on parle de la ville de Sidi Bouzid mais peu des espaces ruraux environnants – ou alors pour les stigmatiser. Paradoxalement, en dépit de l'importance des racines rurales et agricoles des mouvements, celles-ci sont largement « invisibles » dans les discours des hommes politiques et des élites urbaines, et les revendications des ruraux peinent à être entendues au-delà des manifestations (cas des *sit-in* de la Kasbah, initiés par des habitants de Menzel Bouzaïene) (AYEB *op. cit.*, ELLOUMI *op. cit.*). La mobilisation de Salah a été traitée dans quelques journaux en 2010, elle a aussi été mentionnée dans une biographie de Mohamed Bouazizi écrite par une journaliste française (CHABERT-DALIX 2012). Mais depuis l'immolation de ce dernier, les médias focalisent pour la plupart le débat sur des détails (comment s'est-il immolé concrètement, a-t-il été giflé ou non ?) et surtout sur d'autres enjeux (calendrier électoral, islamisme), certes importants mais bien loin des réalités quotidiennes de la plupart des ruraux. Un refus de voir et de remédier à la marginalisation des campagnes aux différentes échelles, et sans doute le signe que la place du rural par rapport à l'urbain reste à négocier – ceci malgré les résistances et nouveaux modèles qui s'y mettent en place.

Ainsi, les luttes pour la terre décrites ici soulignent la nécessité de reconsidérer les droits des populations rurales mais aussi de redéfinir ce qu'est le rural, construit en négatif par

rapport aux espaces urbanisés en Tunisie⁸ comme ailleurs, et souvent lésé par rapport aux villes. Profondes inégalités des droits au sein des espaces ruraux et absence d'alternative solide à l'agriculture pour un grand nombre de leurs habitants, mais aussi exclusion politique de la plupart de ces espaces ruraux par rapport à l'urbain : dans un tel contexte, il semble que beaucoup n'aient droit à rien d'autre qu'un rural marginalisé et en grande partie délaissé, aux activités faiblement diversifiées, et dont même les petites (et grandes) villes n'ont d'urbain que le nom. C'est un peu comme si les droits du rural et des ruraux étaient des droits par défaut, qu'il reste à définir de manière positive.

Conclusion

En définitive, le cas de Salah est symptomatique des changements ayant affectés la région du centre de la Tunisie ces dernières décennies et des inégalités qui en découlent, impulsées à la fois par les politiques publiques et par les stratégies des habitants des espaces ruraux. Spatialiser les injustices ressenties permet de souligner la diversité de leurs formes et perceptions, rappelant combien il est difficile de définir ce qu'est la justice (BRET *ET AL* 2010). Cela permet aussi de montrer comment le droit à la terre peut constituer un tremplin pour accéder à d'autres droits au sein des espaces ruraux (emploi, dignité, consommation). De plus, les politiques d'aménagement alimentent une imbrication des sentiments d'injustice à plusieurs niveaux (social, économique, politique, identitaire) et échelles : les fellahs se sentent démunis face aux inégalités d'accès aux ressources accentuées par les politiques publiques ; les habitants de Sidi Bouzid défavorisés face à ceux d'autres gouvernorats et notamment ceux de Sfax ou du Sahel ; les habitants du centre du pays marginalisés face à ceux du nord et du littoral. Cette imbrication concourt au sentiment d'exclusion partagé par de nombreux ruraux du centre tunisien, et a sans doute favorisé l'articulation de résistances entre échelle locale et nationale. En ce sens, les différentes résistances évoquées expriment le besoin de donner aux espaces ruraux et à leurs populations la place qui leur revient en tant que pourvoyeurs de richesses, de biens, de main d'œuvre, de culture et de projets socio-politiques.

Ainsi, l'étude des mobilisations récentes à Sidi Bouzid constitue un exemple supplémentaire pour déconstruire l'image des campagnes amorphes et subordonnées aux

⁸En Tunisie, l'Institut national de la statistique considère comme ruraux les espaces non communaux, souvent caractérisés par un habitat dispersé, par opposition aux espaces communaux généralement urbanisés.

villes. Sans expliquer l'ensemble des bouleversements sociaux et politiques actuels en Tunisie, les dynamiques de résistances articulées autour de la terre apportent quelques éléments pour comprendre comment le mouvement de contestation a pris l'ampleur qu'on lui connaît dans cette région de Sidi Bouzid, du rural vers l'urbain, avant de se répandre ailleurs dans le pays. Il ne faut pas oublier que celles et ceux qui ont participé aux mobilisations constituent une part minoritaire de la population de la région : la plupart des agriculteurs sont restés à l'écart de ces mouvements, bien qu'ils rencontrent les mêmes difficultés que ceux qui ont manifesté et continuent de le faire sous différentes formes (GANA 2011). De même, on ne peut pas dire que ce mouvement tire sa seule origine de l'agriculture ou des difficultés des espaces ruraux. Outre la colère partagée face aux nombreuses injustices et le rejet de la corruption, il résulte d'une conjonction de mouvements multiples, liés à des luttes territorialisées s'exprimant contre des exclusions à plusieurs échelles, et à des revendications diverses selon les régions.

A propos de l'auteur : Mathilde Fautras est doctorante en géographie – Université Paris Ouest Nanterre –Mosaïques-Lavue

Pour citer cet article : Mathilde Fautras, "Injustices foncières, contestations et mobilisations collectives dans les espaces ruraux de Sidi Bouzid (Tunisie) : aux racines de la « révolution » ?" *justice spatiale | spatial justice*, n° 7 janvier 2015, <http://www.jssj.org>

Bibliographie

- ALLAL, Amin**, « Réformes néolibérales, clientélismes et protestations en situation autoritaire. Les mouvements contestataires dans le bassin minier de Gafsa en Tunisie (2008) », *Politique africaine*, Vol.1, n°117, 107-125, 2010
- ABAAB, Ali**, « La région de Sidi Bouzid », dans *Dynamique des populations, disponibilités en terres et adaptation des régimes fonciers. Le cas de la Tunisie*, PICOUET, Michel (éd), 55-64, Paris : Comité international pour la coopération dans les recherches nationales en géographie, 2006
- ABAAB, Ali**, *Modernisation agricole et ses effets sur les systèmes de production agricole : cas de la région de Sidi Bouzid en Tunisie centrale*, Thèse de doctorat en agronomie, Université de Gent, 1999
- ANDRE-LAMAT, Véronique et MELLAC, Marie**, « Chéri, j'ai rétréci l'espace ! Politiques publiques, finitude de l'espace et justice spatiale dans les sociétés rurales au Sud », dans *Justice et injustices environnementales*, **BLANCHON, David** *et al.*, 217-233, Nanterre : Presses universitaires de Paris Ouest, 2011
- AYEB, Habib**, « Le rural dans la révolution en Tunisie : les voix inaudibles », *Demmer* [En ligne]

<http://habibayeb.wordpress.com/2013/09/28/le-rural-dans-la-revolution-en-tunisie-les-voix-inaudibles/>, 2013 (Consulté le 17 juin 2014)

BEN JELLOUL, Mourad, « Contestations collectives et soulèvement du 17 décembre 2010. La révolte des quartiers populaires de Sidi Bouzid (Tunisie) », *Les Cahiers d'EMAM*, n° 22, 71-115, 2014

BRET, Bernard et al. (éds), *Justices et injustices spatiales*, Nanterre : Presses universitaires de Paris Ouest, 2010

CALAS, Bernard, « Introduction à une géographie des conflits... en Afrique », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°255, 295-320, 2011

CHABERT-DALIX, Lydia, Bouazizi. *Une vie, une enquête*, Tunis : Cérès Éditions, 2012

COTE, Muriel, « Résister à la nouvelle course pour la terre. Vers une « écologie politique » de la question de la terre au Sahel », *Ecologie et politique*, Vol. 2, n°42, 81-92, 2011

CRDA DE SIDI BOUZID, *Enquête sur les structures des exploitations agricoles 2004-2005. Gouvernorat de Sidi Bouzid*, Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques, 2007

DAOUD, Abdelkarim, « La révolution tunisienne de janvier 2011 : une lecture par les déséquilibres du territoire », *EchoGéo*, [En ligne] <http://echogeo.revues.org/12612>, 2011 (Consulté le 17 juin 2014)

ELLOUMI, Mohamed, « Trois ans après : retour sur les origines rurales de la révolution tunisienne », *Confluences Méditerranée*, Vol.4, n°87, 193-203, 2013

ELLOUMI, Mohamed et KAHOU, Ismahen, « Libéralisation de l'accès à l'eau, tenures foncières et dynamiques agraires : le cas de la délégation de Regueb dans le gouvernorat de Sidi Bouzid », Rencontres FONCIMED « Configurations foncières contractuelles et actions publiques en Méditerranée », Montpellier, 1-4 juillet 2013
France 24, « Les agriculteurs tunisiens manifestent pour conserver leurs terres », *France 24* [En ligne] <http://observers.france24.com/fr/content/20100716-agriculteurs-tunisiens-manifestent-conserver-leurs-terres>, 2010 (Consulté le 9 février 2014)

GAGNOL, Laurent et AFANE, Abdoukader, « Quand l'injustice est spatiale. Le nomadisme pastoral face à l'impératif territorial dans le sahara nigérien », *Justice spatiale / Spatial justice* n°2, [En ligne] <http://www.jssj.org/article/quand-linjustice-est-spatiale-le-nomadisme-pastoral-face-a-limperatif-territorial-dans-le-sahara-nigerien/>, 2010 (Consulté le 17 juin 2014)

GANNA, Alia, « Agriculteurs et paysans : nouveaux acteurs de la société civile et de la transition démocratique en Tunisie ? », [En ligne] <http://www.aihr-resourcescenter.org/administrator/upload/documents/GANA.pdf>, 2011

GANNA, Alia, « The Rural and Agricultural Roots of the Tunisian Revolution: When Food Security Matters », *International Journal of Sociology of Agriculture and Food*, Vol.19, n°2, 201-213, 2012

HMED, Choukri, « Réseaux dormants, contingence et structures. Genèses de la révolution tunisienne », *Revue française de science politique*, Vol.62, n°5, 797-820, 2012

JAMOUS, Raymond, *Honneur et baraka. Les structures sociales traditionnelles dans le Rif*, Paris, Cambridge : Maison des Sciences de l'Homme et Cambridge University Press, 1981

KOLERS, Avery, « Plénitude », dans *Justice et injustices spatiales*, GERVAIS-LAMBONY, Philippe et al, 181-192, Nanterre : Presses universitaires de Paris Ouest, 2010

LE BLANC, Guillaume, *L'Invisibilité sociale*, Paris : Presses universitaires de France, 2009

MEDDEB, Hamza, *Courir ou mourir. Course à el khobza et domination au quotidien dans la Tunisie de Ben Ali*, Thèse de doctorat en science politique, Institut d'Etudes Politiques de Paris, 2012

PAUPERT, Maeva, « Conflits fonciers et compétition ethnique au Cameroun. L'autochtonie ou le mérite aux fondements de la justice spatiale », dans *Justice et injustices spatiales*, BRET, Bernard (éd), 281-300, Nanterre : Presses universitaires de Paris Ouest, 2010

SAÏDI, Mohamed Raouf, « La paysannerie et l'insurrection de Sidi Bouzid (Tunisie). Les raisons d'une (quasi) absence », Journées d'études « Les (petites) paysanneries dans des contextes de mouvement-crise », Nanterre, 9 octobre 2013

VEZIEN SAINT-ARAILLE, Anna, *La révolution du 17 décembre 2011 en Tunisie. Du soulèvement au gouvernement provisoire : composition et décomposition du politique, l'exemple de Regueb*, Mémoire de Master en anthropologie politique, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2014